



## Atelier 1

### Les leviers à activer pour assurer la mixité sociale

*La rénovation urbaine devait permettre la diversification de l'offre de logement et par conséquent une plus grande mixité sociale dans les quartiers prioritaires, contribuant ainsi, par le biais des sectorisations, à une plus grande mixité dans les établissements de l'éducation prioritaire, et donc à une amélioration des résultats et de la trajectoire des élèves. Or, force est de constater que la mixité souhaitée est encore peu présente dans de nombreux établissements des quartiers prioritaires. Les familles plus favorisées demeurent réticentes à inscrire leurs enfants dans les établissements scolaires du secteur prioritaire, et mettent ainsi en place des stratégies d'évitement ou envisagent leur départ du quartier.*

*Compte tenu de l'impact avéré de la mixité sociale sur la réussite scolaire des élèves et le climat scolaire, l'atelier consiste à appréhender, d'une part, les approches permettant d'assurer une mise en place pérenne de la mixité dans les établissements d'éducation prioritaire, et, d'autre part comment valoriser les élèves et les établissements dans lesquels les équipes pédagogiques font preuve d'un investissement conséquent dans la qualité des méthodes et de l'enseignement lui-même.*



#### **Diversification de l'habitat et mixité à l'école – Caroline OBERLIN, Directrice de projets à l'ORIV**

Les projets de renouvellement urbain visent à développer, voire à créer de la mixité sociale, notamment par la création d'une offre de logements plus diversifiée. De façon assez « raccourcie », cette mixité dans l'habitat serait censée amener davantage de mixité à l'école et par là même améliorer les résultats scolaires et les trajectoires scolaires des élèves.

Cependant, la diversification de l'offre de logements dans la rénovation urbaine permet-elle d'atteindre cet objectif de mixité à l'école ?

Une étude<sup>1</sup> a été menée par l'ORIV en 2013 sur le quartier du Neuhof, un QPV au sud de la ville de Strasbourg. Cette étude s'est inscrite dans le cadre de l'évaluation d'impact du PRU et visait à rendre compte du processus de diversification de l'habitat au Neuhof. Pour cela, une enquête en porte à porte a été menée auprès de 175 ménages (sur les 563 logements livrés au moment de l'enquête), représentant 472 personnes, résidant dans le nouveau parc privé construit dans le cadre de la rénovation urbaine dans le quartier et dans la « bande des 500 mètres ». Le questionnaire

---

<sup>1</sup> <http://www.oriv.org/documents/etude-des-parcours-pratiques-et-usages-des-habitants-du-nouveau-parc-prive-au-neuhof-projet-de-renovation-urbaine-du-neuhof-strasbourg/>

interrogeait les ménages sur leurs parcours résidentiels, la forme de leur logement actuel, les raisons de l'installation au Neuhof, la composition familiale, les équipements de proximité fréquentés, les établissements où sont scolarisés les enfants et leur image du quartier.

Le quartier du Neuhof compte environ 10.000 habitants-es et cumule un ensemble de difficultés sociales, avec notamment un revenu médian parmi les plus faibles de l'agglomération et un sous-équipement assez marqué avant la rénovation urbaine. Ce quartier présente des ruptures physiques dans son aménagement, entre les différents sous-secteurs et avec le reste de la ville. La convention du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du Neuhof a été signée en novembre 2005 et le quartier bénéficiera du NPNRU.

Les enjeux de la rénovation urbaine pour le quartier sont multiples :

- Diversification de l'habitat et mixité sociale du territoire
- Qualité des parcours résidentiels des habitants-es
- Amélioration de l'offre de services et du cadre de vie
- Développement de l'activité économique et de l'emploi
- Intégration du quartier à la Ville
- Qualité architecturale et écologique

L'étude menée par l'ORIV sur les *Parcours, pratiques et usages des habitants-es du nouveau parc privé au Neuhof* rappelle que la forme du logement impacte leur occupation. Dans cette enquête, nous avons vu qu'il s'agit principalement de 3-4 pièces (65%) pour une superficie médiane de 71m<sup>2</sup> (ce sont donc des logements qui ne sont pas adaptés aux grandes familles). 60% des personnes interrogées sont propriétaires de leur logement, dont 75% de primo-accédants, ce qui peut s'expliquer par les incitations financières existantes. Par ailleurs, la qualité des logements (architecturale et énergétique) a fortement joué sur l'attractivité de la commercialisation des logements, dans une agglomération où le marché est tendu et où l'offre de logements neufs était basse au début des années 2010.

Ces éléments invitent à la prudence quant au maintien de ces logements dans la dynamique immobilière de l'agglomération et au risque de leur dépréciation à la revente. En effet, sans disposer de données précises sur la durée moyenne de vie dans le logement avant la revente, il faut être conscient que de nombreux logements seront revendus dans quelques années. Non pas parce que les occupants « regretteraient » leur choix, mais plutôt (d'après les tendances observées) parce qu'ils espéreront faire une plus-value à la revente et éventuellement acheter un logement plus grand. Par ailleurs, les offres de logements neufs se sont démultipliées ces dernières années sur l'agglomération, ce qui amène une forme de concurrence.

Concernant le profil des ménages enquêtés, 49% sont des familles avec enfants. Parmi les ménages avec enfants, il s'agit essentiellement de « petits » enfants : sur les 139 enfants « recensés » dans les 175 ménages, 110 ont moins de 11 ans (79%).

Le nombre d'enfants étant relativement restreint dans notre échantillon, les données suivantes doivent être utilisées avec prudence et illustrent plutôt une tendance sur le quartier.

Parmi les 175 ménages interrogés, il y a 96 enfants dont nous connaissons le lieu de scolarisation. Parmi eux, 47% des enfants scolarisés en primaire-maternelle sont scolarisés dans l'école de secteur, contre 31% des collégiens scolarisés dans l'établissement de secteur. Le taux d'évitement à l'entrée en 6ème pour les collèges du quartier s'élève à 28%, contre une moyenne départementale de 8.5% en 2011. Comme de nombreux acteurs le soulignent depuis longtemps, l'évitement scolaire est une réalité, et ce dès les plus petites classes.

Par ailleurs, les collèges du secteur souffrent d'une très mauvaise image et d'un défaut d'attractivité. Nous pouvons faire l'hypothèse (et d'après des commentaires faits par les personnes enquêtées)

que la réputation des collèges a joué sur le choix d'installation dans le quartier. En effet, soit les enfants sont grands et n'ont plus à être scolarisés au collège, soit au contraire ils sont très petits et la question du collège de secteur ne se pose pas encore (ou est contournée dès le plus jeune âge via une scolarisation hors quartier).

Néanmoins, la non-scolarisation dans les établissements de secteur ne relève pas systématiquement d'un phénomène d'évitement « volontaire ». Il peut notamment s'agir de contraintes d'organisation liées aux horaires et lieux de travail.

Pour conclure, cette étude montre également qu'il existe de grandes disparités entre les sous-secteurs du quartier, entre par exemple les opérations en cœur de quartier (où le profil des habitants-es du parc privé est plus fragile d'un point de vue socioéconomique) et les « franges » qui attirent d'autres classes sociales. Cependant, le changement d'image est encourageant entre « avant/après » l'installation, quel que soit le secteur.

Cependant, même si la stratégie de diversification de l'offre de logement amène à davantage de mixité sociale, il faut relativiser l'impact réel sur la dynamique du quartier, compte tenu de la densité de population au Neuhof, et sur la mixité à l'école.

**Mixité sociale sur la ville de Nancy**, Michel BIEDINGER, Directeur de l'éducation du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle ; Jean-Luc STRUGAREK, IA-DASEN, de la Meurthe et Moselle.

Le conseil départemental a investi 300 millions d'euros pour le Plan Collèges Nouvelles Générations (PCNG). L'objectif était d'améliorer la mixité dans les collèges, la mixité sociale étant un outil au service de la réussite du plus grand nombre. Il s'agissait de permettre à tous les Meurthe- et -Mosellans de fréquenter un collège à distance raisonnable de leur lieu de résidence. On est passé de 73 à 66 collèges.

Le plateau La Haye et le quartier du Haut du Lièvre sont deux quartiers excentrés. Le collège Claude Lorrain (quartier du Haut du Lièvre) a vécu toutes les étapes de l'éducation prioritaire, le collège Jean de La Fontaine (Champ –le - Bœuf) est entré en REP+ en 2015.

Deux nouveaux collèges sont à venir : le collège Jean Lamour, qui sera reconstruit hors du quartier et le collège Plateau qui sera une construction neuve en bordure de quartier.

La stratégie mise en place :

- Partage et portage des objectifs
- Partage total des informations entre le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et l'Education nationale
- Augmentation de l'offre pédagogique et éducative avec l'association des arts du cirque, les archives départementales, les jeunes sapeurs-pompiers volontaires...)
- Affirmation de l'équité de traitement de tous les élèves. Toutes les familles ont eu la proposition des deux collèges
- Information et recueil des avis des personnes concernées
- Animation d'un débat public pendant 3 semaines avec la commission nationale du débat public
- Différents moyens de concertation mobilisés
- Ne pas attendre le résultat des études mais faire jouer le pragmatisme (absence de PCS<sup>2</sup> dans ONDE<sup>3</sup>)

---

<sup>2</sup> Profession et catégorie socio-professionnelle.

<sup>3</sup> Outil numérique pour la direction d'école.

Des leviers pour favoriser la mixité :

- Le Plan collègue nouvelle génération est une plus-value bâtiminaire pour améliorer les conditions de réussite
- Sectorisation : elle permet de partager les informations. La géolocalisation permet de voir que telle rue est rattachée à tel établissement, et donc de disposer d'éléments précis quant à la fréquentation des établissements et les demandes de dérogation. Il s'agit d'un outil du CD54 partagé avec les données disponibles à la DSDEN54.
- Secteurs multi-collèges. Exemple : Briey et Lunéville. Dans chacune de ces communes, il y a une cité scolaire et un collège isolé, la répartition entre les lieux de résidence a permis, tout en respectant les capacités d'accueil, d'offrir le choix du collège d'inscription aux familles.
- Accompagnement RH des personnels du Conseil départemental et de l'Education nationale. En 3 ans, fermeture de 3 collèges. Rééquilibrage des représentations sociales et de l'implantation. Dans l'arrondissement de Lunéville, il y avait 5 collèges pour 900 élèves. Aujourd'hui, ce sont 3 collèges pour 900 élèves.
- Tarification sociale de la restauration. En fonction du quotient familial, le coût varie de 1,75 à 4,20 euros. Pour un quotient familial inférieur à 450, le repas est à 1 euro, c'est un choix du département.

Des actions :

- Fermeture de deux collèges
- Implantation de deux nouveaux collèges

Un calendrier :

- Rentrée 2016 : annonce du programme et consultations
- Rentrée 2017 : entrée des élèves de 6<sup>ème</sup> à Jean LAMOUR (mixité sociale effective)
- Rentrée 2018 : fermeture du collège Claude LE LORRAIN
- Rentrée 2020 : fermeture du collège Jean de LA FONTAINE et ouverture du collège « PLATEAU »

La mixité sociale est un outil au service de tous et non un objectif. Elle est travaillée à travers différents prismes.

La recherche de la mixité sociale s'accompagnera certainement de la sortie de la labellisation REP+, cet enjeu a été présenté aux différents partenaires.